



PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026

SALON D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE

Date de convocation : 29/05/2026

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents :

Basile VUILLEMIN, Maire,
Mesdames, PASTORI Nathalie, PERRIN Laurence, SANCHEZ
Catherine, RAGAGE Dominique, VILLEMIN Edith
Messieurs, PETIT Alain, COLLIN Johan, DESCOURS Lionel, PINOT
Julien, BAILLY Maximilien, PIERRE Dylan.

Absents excusés :

OTTOLINI Lucille , BOSIO Antoine, BOULASSEL Amar.

Procurations :

OTTOLINI Lucille à Basile VUILLEMIN
BOSIO Antoine à BAILLY Maximilien
BOULASSEL Amar à PASTORI Nathalie

Secrétaire de séance :

DESCOURS Lionel

Début du conseil à 21h15

Modification de l'ordre du jour :
point 17) : Dispositifs Eco Énergie au PETR
point 18) : Divers

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M DESCOURS Lionel comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal avant la présente réunion.

Après lecture, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

3) Désignation des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs

Suite à un décret de la préfecture, ce conseil municipal était convoqué, en vue de la désignation des délégués et des suppléants de la commune pour l'élection des sénateurs. La commune de Docelles devait élire 3 délégués titulaires, ainsi que 3 suppléants.

Suite aux candidatures de quelques élus, une liste de titulaire et une liste de suppléants a été portée au vote.

Se portent candidats pour être délégués titulaires :

Lionel DESCOURS, Julien PINOT et Basile VUILLEMIN

Se portent candidats pour être délégués suppléants :

Alain PETIT, Dominique RAGAGE, Edith VILLEMEN

Le conseil municipal procède au vote par scrutin de liste à bulletin secret.

Après dépouillement, le conseil municipal à l'unanimité, a élu les 2 listes sus-nommées, comme délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

4) Décision Modificative du budget principal (DM1)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité modifie le **budget Principal** ainsi qu'il suit :

- opération 228 BOIS : + 5 500 € (parcelles de bois derrière la Meule). Cela correspond à l'achat de parcelles, dans la continuité de parcelles déjà existantes. C'est la finalité d'une démarche initiée par la municipalité précédente, sur les conseils de l'ONF
- opération 245 : + 550 € (siège pour bureau du Maire)
- opération 942026 : - 6 050 € (aménagement centre bourg). C'est une opération d'équilibre du budget.

5) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

D'après l'article 1650 du code général des Impôts, chaque commune doit constituer une Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le maire. Pour notre commune, elle doit comprendre 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose, une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants :

• **Titulaires** : Valérie DUCHENE, Gilles DEMONDION, Michèle AUBERT, Maryse BORNET, Claudine LAURENT, Stéphanie BOUKINE, François BRUNNER, Francis COULON, Alain WOIRGNY, Christian TARANTOLA, Edith VILLEMEN, PINOT Julien

• **Suppléants** : René CUNILLERA, Michel NOURDIN, Julie DUPARD, Catherine BOSIO, Françoise DUVAL, Pierre GERTSCH, Françoise THIRIET, Robert MOREAU, Jacky PAUTHIER, Thierry PIERRE, Jean-Louis REMY, Laurence PERRIN

Les services fiscaux, par tirage au sort, parmi ces 2 listes, constitueront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

6) Constitution des Commissions Communales

En corroboration, avec le programme défini et présenté durant la campagne électorale des municipales, le Conseil municipal souhaite mettre en place 5 commissions communales participatives. Elles seront constituées d'élus et progressivement complétées d'habitants de la commune dans les même proportion.

Le maire est le président de chacune de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les compositions des commissions communales ci-dessous :

- Commission Cadre de vie et Urbanisme : BOSIO Antoine, BOULASSEL Amar, PETIT Alain, PIERRE Dylan, PINOT Julien, BAILLY Maximilien et VUILLEMIN Basile. Cette commission sera composée aussi de 7 habitant(e)s volontaires.
- Commission Agriculture, Alimentation et Politique agricole communale : COLLIN Johan, DESCOURS Lionel, OTTOLINI Lucille et VUILLEMIN Basile. Cette commission sera composée aussi de 4 candidatures citoyennes.
- Commission Conseil des aînés et jeunes : COLLIN Johan, DESCOURS Lionel, PERRIN Laurence, OTTOLINI Lucille et VUILLEMIN Basile. Cette commission sera composée aussi de 5 habitant(e)s volontaires.
- Commission Économie et Commerces : VILLEMIN Edith, PASTORI Nathalie, RAGAGE Dominique, PETIT Alain, PIERRE Dylan et VUILLEMIN Basile. Cette commission sera composée aussi de 6 candidatures citoyennes.
- Commission Communication : DESCOURS Lionel, PERRIN Laurence, RAGAGE Dominique, OTTOLINI Lucille et VUILLEMIN Basile. Cette commission sera composée aussi de 5 habitant(e)s volontaires.

7) Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement. Il aura à vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

La candidature de Monsieur Antoine BOSIO est proposée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la candidature de Monsieur Antoine BOSIO.

Monsieur Antoine BOSIO est désigné correspondant défense..

8) Achat des parcelles boisées A29, A30 et A31 (Derrière la Meule)

En lien avec la DM1 du point 4, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que des parcelles boisées appartenant à Madame Sylvaine FREISMUTH, sont mises en vente.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Prix de vente
A	29	Derrière la Meule	1 040 m ²	5 000,00 €
A	30	Derrière la Meule	3 030 m ²	
A	31	Derrière la Meule	2 790 m ²	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition des parcelles ci-dessus détaillées, pour une contenance totale de 6 860 m², propriétés de Madame Sylvaine FREISMUTH, pour la somme totale de 5 000,00 € (cinq mille euros),

- précise que les frais notariés, d'un montant estimatif de 720 € (sept cent vingt euros), seront à la charge de la commune,

- précise que les frais de bornage, d'un montant estimatif de 4 000 € (quatre mille euros), seront à la charge de la commune,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à régulariser toutes formalités subséquentes à ladite vente,

Une visite des forêts de Docelles proposée par l'ONF sera organisée pour les membres de l'équipe municipale intéressés.

9) Révision des loyers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 14 Voix Pour et 1 Abstention :

d'augmenter les loyers des logements communaux de 0,78 %, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE, à compter du 1^{er} août 2026.

10) Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la contribution des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles de Docelles pour l'année scolaire 2025-2026 sera de :

- | | |
|----------------------|-------|
| ▪ École maternelle : | 799 € |
| ▪ École primaire : | 380 € |

Soit, pour la commune de Xamontarupt : 2 enfants en école primaire = 760 €

11) Créances éteintes budget Eau

Suite à une demande d'admission en non-valeur de créances éteintes pour le budget eau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 14 Voix Pour et 1 Contre, d'admettre en créances éteintes sur le budget eau la pièce suivante :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| ▪ 2021 R-1-110-2 pour un montant de | 33,29 € |
| ▪ 2022 R-2-108-2 pour un montant de | 75,98 € |

Total	109,27 €
--------------	-----------------

Les crédits seront votés compte 6542.

12) Élection d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les Conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération du 29 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 34 membres titulaires, répartis comme suit : un représentant par commune.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil municipal d'un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Madame PASTORI Nathalie se porte candidat pour être membre titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame PASTORI Nathalie représentante de la commune au sein de la CLECT.

13) Signature d'une convention de partenariat entre la Poste et la commune pour la gestion de l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un projet de renouvellement de convention de partenariat entre la Poste et la commune pour la gestion de l'Agence Postale Communale.

La commune met à disposition de l'agence postale un agent de la commune, puis un remboursement des frais est opéré.

A noter que l'agence postale est bénéficiaire, avec 8 visiteurs en moyenne par jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive, pour un renouvellement de 3 ans.

14) Transports scolaires – remboursement des participations familiales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération a été adoptée le 30 juin 2025 afin de définir les conditions de remboursement des participations familiales pour les transports scolaires. Celle-ci doit être renouvelée chaque année.

Il convient donc de se prononcer afin de définir si le Conseil municipal reconduit ou non ce remboursement, si oui s'agit-il d'une décision pérenne ou doit-elle être renouvelée tous les ans et de définir en cas de reconduction le montant ou le pourcentage de la prise en charge de ce remboursement ainsi que sa limite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 Voix Pour (Johan COLLIN parent d'un enfant concerné, ne participe pas au vote), décide :

- De reconduire le remboursement aux familles des frais de transport scolaire pour les collégiens et lycéens (jusqu'en classe de terminale).
- Que cette délibération doit être revotée tous les ans.
- Que le montant de ce remboursement est de **105 Euros** dans la limite des frais correspondant à la liaison entre Docelles et Bruyères soit à titre d'information pour l'année scolaire en cours à un remboursement maximal de **105 €**. Ce forfait s'applique donc aux collégiens et lycéens scolarisés à Epinal ou Gerardmer.

Le versement de ces subventions sera affecté au compte 65741 "Subventions pour les ménages".

Les familles sont invitées à fournir les justificatifs avant le 15 décembre 2026 (date de clôture des comptes).

15) Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges

En préambule de la discussion sur l'opportunité de transférer au SDEV la compétence « éclairage public », Julien PINOT, salarié du SDEV présente leurs différentes missions .

Jusqu'à présent, c'est la société CITEOS qui assure la maintenance du parc d'éclairage public de la commune.

Il est proposé au vote des membres du conseil municipal, 3 options :

- aucun transfert de compétence au SDEV
- uniquement transfert de la compétence « investissement » au SDEV
- transfert des compétences « investissement + entretien ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 7 Voix Pour, 6 Voix Contre, 1 Abstention et 1 non participation au vote (Julien PINOT), décide de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET L'ENTRETIEN, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,

16) Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) et modalités de réalisation des heures complémentaires (annule et remplace la délibération n° 172024 du 22/03/2024)

Le Conseil municipal souhaite instaurer les IHTS pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de certaines filières (administrative, technique, sociale, culturelle). Ces indemnités sont versées uniquement pour des heures supplémentaires effectivement demandées par le chef de service, dans la limite de 25 heures par mois (proratisées pour les temps partiels). La compensation se fait préférentiellement sous forme de repos compensateur, ou à défaut par indemnisation (majorée de 25 % à 27 % selon le volume d'heures, avec des majorations supplémentaires pour le travail de nuit, dimanche ou jours fériés). Le contrôle des heures se fera sur la base d'un décompte déclaratif.

Cette délibération, adoptée à l'unanimité, annule et remplace une précédente délibération du 22 mars 2024.

17) Dispositifs Eco Énergie au PETR

Le Conseil municipal approuve une convention avec le PETR du Pays de la Déodatie pour mutualiser et valoriser les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune (isolation, éclairage public, etc.). Le PETR se chargera du dépôt des dossiers et de la revente des certificats aux « Obligés », puis reversera à la commune 80 % du prix de vente (en €/MWh cumac), déduction faite des frais de gestion et de contrôle. La commune conserve la liberté de choisir les opérations qu'elle transfère. Le Maire est autorisé à signer la convention et ses avenants, ainsi que les attestations nécessaires, pour toute la durée de la 6ème période du dispositif (2026-2030) plus deux années complémentaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18) Divers

- A l'étude, la modification du système d'alarme de la salle multi-activités.
- A l'étude, la sauvegarde des données mairie, en respectant le règlement RGPD, dans un Cloud.
- Établir devis pour nettoyage des vitres des écoles maternelle, primaire et de la salle multi-activités. Dylan PIERRE se propose d'étudier différentes pistes de faisabilité.

- Lettre du sénateur Jean HINGRAY qui apporte son soutien contre la fermeture d'une classe de l'école.
- Le 18 mai s'est tenu une réunion publique d'information sur les PFAS animé par le collectif citoyen PFAS Vosges
- Pour information, Nathalie PASTORI a été élue Présidente de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.
- Le maire informe qu'il a souhaité adhérer au label « Villes et Villages Fleuris »
- Le coût de gestion actuel par le prestataire pour les photocopies municipales est de 15000 €/an et cela concerne 2 photocopieurs (mairie et école). Il est urgent de revoir cette prestation pour en diminuer le coût.

Fin de séance à 23h25

Le Secrétaire de séance,
M. DESCOURS Lionel

Le Maire,
M. VUILLEMIN Basile